

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2010

Le vingt neuf mars deux mille dix, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : 23 mars 2010.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT - BISSO - CARIVEN - EMERAS - MERILLOU - PATTI - NOEL - PETIT - COULOUMIERS - BROCHADO - RAFFIER - PRADEL - ASSAL - MULKAY - RIOU - ROUBENNE - MEYER - ANDRAU - BERGOUGNIOU - ARDERIU - FANTOVA - CESSÉS

Absents excusés :

Mesdames et Monsieur VACHER - FALIERES - BRAUD - LASCROUX - MAUSSERVEY - LUMEAU

Procurations :

Madame VACHER donne procuration à Madame CARIVEN

Madame MAUSSERVEY donne procuration à Madame PATTI

Monsieur LUMEAU donne procuration à Madame ANDRAU

Nombre de conseillers :

En exercice : --- 29

Présents----- 23

Votants ----- 26

Procurations--- 3

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il ouvre la séance et propose que Madame PETIT soit la secrétaire de séance.

Il propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Approbation du transfert des charges de la Communauté de Communes
- Modification des statuts de la Communauté de communes

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2010

Messieurs NOEL, RAFFIER, PRADEL, MULKAY, n'étant pas présents lors du Conseil du 2 Février, ne participent pas au vote.

POUR :18

CONTRE :4 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU)

ABSTENTIONS :0

2. DECISIONS MUNICIPALES

Arrivée de Monsieur BRAUD.

Nombre de conseillers :

En exercice : --- 29

Présents----- 24

Votants ----- 27

Procurations--- 3

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des délibérations du 28 mars 2008 et du 23 juin 2008 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales), il a été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

2010.01 du 28 janvier 2010

Contrat de prestation de service avec la société EDIT PUB, représentée par son gérant, Monsieur QUONIAM Bertrand, et dont le siège social est situé Parc d'activités de Taure, 2, avenue Léonard de Vinci.

Le contrat fixe les conditions de réalisation du bulletin Municipal « Le Salvetat Infos ».

La durée du contrat est établie pour 3 ans, à compter de la date de la signature du contrat.

Le montant hors taxes de la prestation s'élève à 14 611.00 € HT pour une année.

2010.02 du 28 janvier 2010

Contrats avec la société SISTEC dont le siège social est à LABEGES voie n° 5 BP 559 31674 LABEGES CEDEX
Ces contrats ont pour objet de définir les prestations proposées par le fournisseur, sur les logiciels SISTEC :

➤ Logiciel gestion des stocks

➤ Logiciel gestion de patrimoine

➤ Logiciel gestion des interventions

Les contrats prennent effet à compter du 1er janvier 2010 et prennent fin au 31 décembre 2010, en contrepartie d'une redevance annuelle.

Le montant des redevances de maintenance pour l'année 2010 s'établit comme suit :

Logiciel gestion des stocks.....550.00 € HT soit 657.80 € TTC

Logiciel gestion de patrimoine.....550.00 € HT soit 657.80 € TTC

Logiciel gestion des interventions589.00 € HT soit 704.44 € TTC

2010-03 du 9 février 2010

Avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel,

Cet avenant a pour objectif de se conformer à l'article 11 du décret 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions de réseaux publics de distribution de gaz naturel,

2010-04 du 9 février 2010

Révision du contrat d'entretien des installations situées dans divers bâtiments communaux, avec la Société GROUPE SNEF 68, chemin de la Flambère BP 3072 31025 TOULOUSE,

Le montant annuel pour fournir les prestations décrites ci-dessus est de 3 641.25 € HT.

Concernant les dépannages, le tarif est établi comme suit :

Main d'œuvre :51.50 € HT par heure

Déplacement :34 € HT forfait

2010-05 du 10 février 2010

Modification du règlement du multi-accueil « Caramel et Nougatine »

Cette modification porte d'une part sur le paiement et d'autre part sur les ressources prises en compte pour le calcul des participations.

2010-06 du 8 mars 2010

Devis de l'entreprise du bâtiment GROS, 23, avenue de Toulouse 31220 CAZERES SUR GARONNE, concernant des travaux de réparation sur les faux plafonds dans les bâtiments du groupe scolaire des hauts de St-Gilles et de la crèche,

Le montant des travaux est de 4 608.00 € HT soit 5 511.17 € TTC :

2010-07 du 8 mars 2010

Proposition présentée par le bureau d'études AXE INGENIERIE, 16, allée du petit Colombier 31770 COLOMIERS, pour les travaux sur les rues de Taure/Mailhès.

Le montant de la proposition s'établit comme suit :

Part commune HT..... 89 803.54 €, soit107 405.03 € TTC

Part CCST HT 592 595.64 €, soit708 744.39 € TTC

Le montant de la part communale sera inscrit au budget primitif 2010

2010-08 du 10 février 2010

Modification du règlement de la crèche familiale « La Farandole ».

Cette modification porte d'une part sur le paiement et d'autre part sur les ressources prises en compte pour le calcul des participations.

2010-09 du 8 mars 2010

Proposition du groupe MAGNUS rue Pierre et Marie Curie BP 88250 31682 LABEGES CEDEX.

Cette offre concerne l'évolution normale des logiciels de gestion de la relation citoyenne, et de comptabilité gestion,

Le montant total de l'offre est de 13 326.00 € HT soit 15 937.90 € TTC.

2010-10 du 8 mars 2010

Proposition présentée par le bureau d'études AXE INGENIERIE, 16, allée du petit Colombier 31770 COLOMIERS, pour la Maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement d'une cour et d'espaces autour du Centre de Loisirs Sans Hébergement situé chemin du Cézérou.

Le montant de la prestation s'élève à 2 000.00 € HT, soit 2 392.00 € TTC :

Le conseil Municipal prend acte de la communication des décisions.

3. AVIS SUR INSTALLATION CLASSEE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet a lancé une enquête publique concernant la demande présentée par la société TERREAL, dont le siège social est situé 13-17 rue Pagès 92150 SURESNES en vue d'obtenir le renouvellement d'autorisation d'exploiter, et l'autorisation d'étendre une carrière d'argile sur le territoire de la commune de COLOMIERS.

L'enquête se déroule du 1^{ER} AU 31 MARS 2010 avec des permanences du commissaire enquêteur à la Mairie de COLOMIERS, les 1^{er}, 8, 24 mars de 8 heures à 11 heures, et les 16 et 24 mars de 14 heures à 17 h 30.

Compte tenu du faible impact sur notre collectivité en termes d'environnement, Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable.

UNANIMITE

4. EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire explique qu'il convient de recruter 6 saisonniers pour cet été afin de décharger les services.

- 2 personnes (3 semaines chacune) pour les services Administratifs
- 4 personnes (3 semaines chacune) pour les services Techniques

POUR :23

CONTRE :0

ABSTENTIONS :4 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU)

5. CREATION ET DECLARATION DE VACANCE DE POSTE

Monsieur le Maire explique qu'afin d'assurer la promotion d'un agent qui remplit les conditions, il convient de l'autoriser à créer et déclarer vacant un poste de puéricultrice, classe supérieure.

POUR :26

CONTRE :0

ABSTENTIONS :1 (M. FANTOVA)

6. PRIME DE RENDEMENT ET DE SERVICE

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Le décret 2009-1558 du 15 décembre 2009 constitue le nouveau fondement juridique de la prime de service et de rendement (PSR) des fonctionnaires relevant de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Au regard du principe de parité avec les agents de l'Etat, ce décret est transposable aux cadres d'emploi des ingénieurs territoriaux, techniciens territoriaux et contrôleurs territoriaux. Il se substitue au décret 72-18 du 5 janvier 1972 qu'il abroge.

Il appartient à l'Assemblée délibérante de mettre en place la DSR, et les montants seront déterminés par arrêtés individuels en respectant les termes de la délibération.

POUR :23

CONTRE :4 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU)

ABSTENTIONS :0

Arrivée de Madame FALIERES

Nombre de conseillers :	
En exercice : ---	29
Présents-----	25
Votants -----	28
Procurations---	3

7. FINANCEMENT DES FORMATIONS DES ELUS

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Budget Primitif 2010, une somme de 1 000.00 € pour financer les formations des élus.

UNANIMITE

8. COMPTE ADMINISTRATIFS 2009 - VILLE - ASSAINISSEMENT ET TAURE

Monsieur Benoit MULKAY, Conseiller Municipal délégué, rapporteur du budget présente l'exposé général des comptes administratifs et des budgets.

8-1 COMPTE ADMINISTRATIF VILLE

Les balances du compte administratif 2009 présenté par Monsieur MULKAY, Conseiller Municipal, rapporteur du budget, font apparaître les résultats suivants pour le budget principal de la ville :

1) REALISATIONS DE L'EXERCICE 2009

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 710 930,01	6 060 833,83
Mouvements réels	5 162 002,46	5 961 741,33
Mouvements d'ordre	548 927,55	99 092,50
INVESTISSEMENT	3 084 024,92	2 716 945,21
Mouvements réels	2 961 351,48	2 144 436,72
Mouvements d'ordre	122 673,44	572 508,49
TOTAL	8 794 954,93	8 777 779,04
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		349 903,82
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	367 079,71	
RESULTAT DE L'EXERCICE	17 175,89	-

2) RESTES A REALISER

INVESTISSEMENT

Dépenses	704 166,06
Recettes	44 412,00
Solde négatif	- 659 754,06

3) RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

FONCTIONNEMENT

* Résultat de l'exercice	+ 349 903,82
* Report de l'exercice 2008	+ 900 000,00
* Résultat de clôture de l'exercice 2009	+ 1 249 903,82
* Solde des restes à réaliser	-
* Résultat corrigé des restes à réaliser	+ 1 249 903,82

INVESTISSEMENT

* Solde d'exécution de l'exercice	- 367 079,71
* Report de l'exercice 2008	+ 908 442,13
* Résultat de clôture de l'exercice 2009	+ 541 362,42
* Solde des restes à réaliser	- 659 754,06
* Résultat corrigé des restes à réaliser	- 118 391,64

VOTANTS.....27

POUR :22

CONTRE :1 (M. CESSÉS)

ABSTENTIONS :4 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU)

8-2 COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Les balances du compte administratif 2009 présenté par Monsieur MULKAY, Conseiller Municipal rapporteur du budget, font apparaître les résultats suivants pour le budget annexe d'assainissement :

1) REALISATIONS DE L'EXERCICE 2009

SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	340 751,80	349 735,14
Mouvements réels	235 764,03	283 747,50
Mouvements d'ordre	104 987,77	65 987,64
INVESTISSEMENT	169 720,15	112 434,74
Mouvements réels	103 732,51	7 446,97
Mouvements d'ordre	65 987,64	104 987,77
TOTAL	510 471,95	462 169,88
RESULTAT d'exploitation		8 983,34
SOLDE D'EXECUTION d'investissement	57 285,41	
TOTAL	48 302,07	-

2) RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

EXPLOITATION

* Résultat de l'exercice	+ 8 983,34
* Report de l'exercice 2008	+ 360 080,29
* Résultat de clôture de l'exercice 2009	+ 369 063,63
* Solde des restes à réaliser	-
* Résultat corrigé des restes à réaliser	+ 369 063,63

INVESTISSEMENT

* Solde d'exécution de l'exercice	-	57 285,41
* Report de l'exercice 2008	+	53 438,10
* Résultat de clôture de l'exercice 2009	-	3 847,31
* Solde des restes à réaliser	-	-
* Résultat corrigé des restes à réaliser	-	3 847,31

3) TRANSFERT DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT AU SMEA 31

Par délibération en date du 29 septembre 2009, la commune a transféré la compétence assainissement au SMEA 31 créé par arrêté préfectoral du 23 décembre 2009.

Il convient donc de clôturer le budget annexe de l'assainissement, au vu des résultats du compte administratif 2009, de réintégrer les éléments d'actif et de passif dans la comptabilité principale de la Ville. Une délibération sera soumise à l'approbation du Conseil afin de préciser les modalités de transfert des valeurs d'actif et de passif ainsi que les résultats au SMEA 31.

VOTANTS.....27

POUR :22

CONTRE :1 (M. CESSÉS)

ABSTENTIONS :4 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU)

8-3 COMPTE ADMINISTRATIF ZAC DE TAURE

Les balances du compte administratif 2009 présenté par Monsieur MULKAY, Conseiller Municipal, rapporteur du budget, font apparaître les résultats suivants pour le budget annexe de la ZAC de Taure :

1) REALISATIONS DE L'EXERCICE 2009

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 799,52	0,00
Mouvements réels	5 608,09	0,00
Mouvements d'ordre	1 191,43	0,00
INVESTISSEMENT	22 936,72	30 322,66
Mouvements réels	22 936,72	29 131,23
Mouvements d'ordre	0,00	1 191,43
TOTAL	29 736,24	30 322,66
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	6 799,52	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		7 385,94
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	586,42

2) RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

FONCTIONNEMENT

* Résultat de l'exercice	-	6 799,52
* Report de l'exercice 2008	+	257 859,29
* Résultat de clôture de l'exercice 2009	+	251 059,77
* Solde des restes à réaliser	-	-
* Résultat corrigé des restes à réaliser	+	251 059,77

INVESTISSEMENT

* Solde d'exécution de l'exercice	+	7 385,94
* Report de l'exercice 2008	-	29 131,23
* Résultat de clôture de l'exercice 2009	-	21 745,29
* Solde des restes à réaliser	-	-
* Résultat corrigé des restes à réaliser	-	21 745,29

Monsieur MULKAY informe l'assemblée que, conformément à sa délibération du 29 septembre 2009 relative à la clôture du budget annexe de la ZAC de Taure, ces résultats seront repris au budget principal de la Ville.

VOTANTS.....27

POUR :22

CONTRE :1 (M. CESSÉS)

ABSTENTIONS :4 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU)

9. COMPTE DE GESTION 2009 - VILLE - ASSAINISSEMENT ET TAURE

9-1 COMPTE DE GESTION 2009 VILLE

Monsieur le Maire rappelle que le comptable de la commune est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Maire jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, le compte de gestion, document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Le compte de gestion 2009 a été produit au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE les résultats budgétaires et d'exécution de l'exercice constatés par le compte de gestion 2009, conformes aux résultats dégagés par le compte administratif, pour le budget principal de la ville.

POUR :24

CONTRE :0

ABSTENTIONS :4 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU)

9-2 COMPTE DE GESTION 2009 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le comptable de la commune est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Maire jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, le compte de gestion, document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Le compte de gestion 2009 a été produit au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE les résultats budgétaires et d'exécution de l'exercice constatés par le compte de gestion 2009, conformes aux résultats dégagés par le compte administratif, pour le budget annexe de l'Assainissement de la ville.

POUR :24

CONTRE :0

ABSTENTIONS :4 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU)

9-3 COMPTE DE GESTION ZAC DE TAURE

Monsieur le Maire rappelle que le comptable de la commune est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Maire jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, le compte de gestion, document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Le compte de gestion 2009 a été produit au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 APPROUVE les résultats budgétaires et d'exécution de l'exercice constatés par le compte de gestion 2009,
 conformes aux résultats dégagés par le compte administratif, pour le budget annexe de la ZAC de TAURE.

POUR :24

CONTRE :0

ABSTENTIONS :4 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU)

10. AFFECTATION DES RESULTATS 2009

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement a été constaté par l'assemblée délibérante lors de l'approbation du compte administratif 2009. D'autre part, suite à la clôture du budget annexe de la ZAC de Taure, il convient de reprendre au budget principal de la Ville le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement.

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde disponible, pour une partie ou en totalité, peut être affecté en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur, ligne 002) ou en une dotation complémentaire en réserves en section d'investissement (compte 1068).

Monsieur Le Maire propose que les résultats de l'exercice 2009 soient affectés sur l'exercice 2010 comme suit :

Résultat à affecter	1 500 963.59
Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement	140 136.93
Affectation en réserve de la section d'investissement (Cpte 1068)	859 863.07
Solde disponible affecté à la section de fonctionnement	500 963.59

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

POUR :23

CONTRE :0

ABSTENTIONS :5 (Mmes et M. MEYER, ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU)

10 B TRANSFERT DES CHARGES COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

La communauté de communes de la Save au Touch a approuvé, à l'unanimité, lors de sa délibération du 17 décembre 2009, le principe de la révision du transfert de charges entre communes membres et la Communauté, et donc la possibilité d'une modification de l'attribution de compensation.

Parallèlement, a été approuvée la composition de la commission d'évaluation des charges transférées (CLET), dans laquelle chaque commune est représentée par au moins un délégué.

Cette commission s'est réunie le 18 mars 2010 pour présenter son rapport et proposer le montant des charges transférées, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Compte tenu de l'état de la taxe professionnelle, par commune, transférée à la Communauté de communes en 2009, y compris le montant de la compensation fiscale proratisée par commune, en découle le montant de l'attribution de compensation par commune à partir de 2010, tel que présenté ci-après :

COMMUNE	Taxe professionnelle	Charges transférées	Attribution de compensation	
			Pour la commune	Pour la CCST
PLAISANCE DU TOUCH	2 087 250	1 552 564	534 686	
LEGUEVIN	1 264 784	464 972	799 812	
LA SALVETAT ST-GILLES	352 398	342 620	9 778	
LEVIGNAC	129 606	106 806	22 800	
LASSERRE	19 899	18 055	1 844	
MERENVIELLE	10 005	9 969	36	
PRADERES LES BOURGUETS	6 264	19 011		12 747
SAINTE LIVRADE	8 102	15 681		7 579

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'état de la commission d'évaluation des charges transférées
- D'approuver le montant de l'attribution de compensation, par commune, à partir de 2010

UNANIMITE

11. BUDGET PRIMITIFS 2010 - VILLE

11-1 VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire propose que le taux des trois taxes reste inchangé, à savoir :

Taxe d'Habitation : -----17,94 %

Taxe Foncier Bâti : -----19,74 %

Taxe Foncier Non Bâti : ----- 159,00 %

POUR :23

CONTRE :5 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU, CESSSES)

ABSTENTIONS :0

11-2 VOTE DU BUDGET 2010

Monsieur MULKAY, Conseiller Municipal, rapporteur du budget, présente le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2010, dont les balances s'équilibrent de la façon suivante :

DEPENSES

	REEL	ORDRE	REPORTS	TOTAL
FONCTIONNEMENT	5 350 345,00	Virement entre sections : 468 485,59 Autres : 166 943,00		5 985 773,59
INVESTISSEMENT	3 798 817,00	153 963,00	704 166,06	4 656 946,06
TOTAL	9 149 162,00	789 391,59	704 166,06	10 642 719,65

RECETTES

	REEL	ORDRE	REPORTS	TOTAL
FONCTIONNEMENT	5 356 869,00	127 941,00	500 963,59	5 985 773,59
INVESTISSEMENT	3 431 466,34	Virement entre sections : 468 485,59 Autres : 192 965,00	564 029,13	4 656 946,06
TOTAL	8 788 335,34	789 391,59	1 064 992,72	10 642 719,65

POUR :23

CONTRE :0

ABSTENTIONS :5 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU, CESSSES)

12. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 25 mars 2010, la Communauté de Communes a approuvé une modification des statuts de la communauté concernant les trois domaines suivants :

Article 10 : COMPETENCES

Dans les compétences optionnelles

1 - La compétence « voirie »

La Communauté de communes assure les travaux de déneigement, salage ou sablage des voies communales en cas d'intempéries. Elle assure également l'entretien et la réparation des voies causés par ces mêmes intempéries. La commune, quant à elle, assure tout ce qui est sécurité de la circulation, pour prévenir, dévier, interdire.

Dans les compétences facultatives

2 - I - Plan intercommunal de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics :
élaboration du plan intercommunal et mise en œuvre des accès correspondant aux compétences de la Communauté de Communes.

3 - J - Agenda 21 intercommunal

- Elaboration d'un diagnostic intercommunal
- Mise en œuvre des fiches actions correspondant aux compétences de la communauté de Communes
- Suivi des réalisations correspondant aux compétences de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Save au Touch :

POUR :24

CONTRE :0

ABSTENTIONS :4 (Mmes et M. ANDRAU, LUMEAU, BERGOUGNIOU ARDERIU)

13. INFORMATIONS DIVERSES

➤ La poste

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé à monsieur VALENTIN, Directeur de la Poste Midi Pyrénées Sud, par les Maires de PLAISANCE DU TOUCH, PIBRAC, COLOMIERS, BRAX et LA SALVETAT ST-GILLES faisant état des craintes des Maires de voir le service public se détériorer.

➤ Francazal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

« La base aérienne 101 de Toulouse-Francazal a été dissoute il y a maintenant plusieurs mois et l'aérodrome devrait définitivement perdre son caractère militaire avant la fin de l'année 2010.

Dans ce cadre, M. le Préfet de la Haute-Garonne a institué un comité de pilotage sur l'avenir du terrain de Francazal, dans lequel aucun élu de La Salvetat St. Gilles ne figure.

Différentes options concernant cette restructuration sont en cours d'étude.

Parmi celles-ci, la possibilité de continuer l'activité aéronautique, en particulier par le transfert de l'aviation d'affaire de Blagnac et son développement sur le site de Francazal.

Lors du Conseil Municipal du 29 mars 2010, l'ensemble des élus ont pris une position commune et claire sur ce projet.

Ils dénoncent le manque de concertation avec les élus de La Salvetat St. Gilles.

Ils dénoncent l'éventuelle continuité de l'activité aéronautique sur ce site dont les nuisances vont se perpétuer, voire augmenter.

En effet la commune de La Salvetat St. Gilles se trouve dans l'axe de la piste de cet aérodrome, à l'ouest de la commune de Plaisance du Touch, et de ce fait, l'ensemble des concitoyens subiront les nuisances des mouvements aériens.

Ils craignent une augmentation du trafic, une augmentation des vols de nuit et l'utilisation d'avions plus bruyants.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire d'intervenir auprès des autorités compétentes, et de soutenir le Maire de Plaisance du Touch, Louis Escoula, membre de ce comité, qui par délibération de son Conseil a pris position contre le projet de développement de trafic aérien commercial sur le terrain de Francazal.

Le Conseil Municipal demande que soient étudiés des projets qui excluent les activités aéronautiques.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne un avis défavorable au transfert et au développement de l'aviation d'affaire sur l'aérodrome de Francazal,
- demande la fermeture définitive de la piste,
- mandate le Maire de Plaisance du Touch, membre du Comité de Pilotage, pour qu'il s'oppose au maintien de la piste au Comité de Pilotage sur l'avenir du terrain de Francazal. »

POUR :27

CONTRE :0

ABSTENTIONS :1 (M. CESSÉS)

➤ Enquête publique DAC -Documents Activités Commerciales de la Région Toulousaine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'Ouverture d'une enquête publique du 24 mars au 28 avril 2010, relative au Document d'Aménagement Commercial (DAC) de la grande agglomération toulousaine.

Le dossier est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.